

AGO du 5 juin 2014



Centre Régional d'Etudes,  
d'Actions et d'Informations  
*en faveur des personnes  
en situation de vulnérabilité*

---

## PROJET ASSOCIATIF

### CREAI 2020

#### PREAMBULE

En cette période de mutation qui est la nôtre et dont témoigne la succession de crises que connaît l'ensemble des pays développés, les changements auxquels nous devons faire face ont un caractère d'irréversibilité. L'avenir qui s'ouvre devant nous s'annonce porteur d'incertitudes, de ruptures et de précarité : incertitudes sur l'évolution de notre secteur, remise en question des savoirs et des savoirs faire que l'on croyait définitivement stabilisés, précarité des situations que l'on croyait acquises, remise en question de nombreuses règles du jeu.

Notre projet associatif, qui prend en compte cet environnement, se veut donc une réponse anticipatrice aux défis que pose cette profonde mutation, et témoigne de notre volonté de participer à la construction de l'avenir du secteur social et médicosocial.

Il tient compte de deux éléments complémentaires :

- ❖ La recherche en cours au plan national d'un nouveau statut et d'une nouvelle définition des missions des CREAI.
- ❖ Notre rapprochement avec le CRIAS Mieux Vivre, qui permet au CREAI de disposer de nouvelles compétences, et d'une ouverture vers d'autres domaines d'action. Ce rapprochement s'effectue sans intention de fusion, dans une volonté de mutualiser les ressources à l'aide d'un groupement de moyens.

Le projet associatif du CREAI Rhône Alpes est construit sur les quatre piliers suivants, sur la base desquels nous avons construit notre stratégie.

## NOTRE MISSION

« *Concernant l'offre d'accueil en établissement et services, le constat majeur de la mission est de pointer l'absence d'outils pertinents qui permettraient d'adapter l'offre aux besoins des personnes accueillies* », rapport IGAS-IGF Etablissements et services pour personnes handicapées. Offre et besoins, modalités de financement. Octobre 2012.

Ce constat est vrai pour toutes les populations concernées par l'action sociale et médicosociale.

Les CREAI, nés en 1964, ont pour mission première d'apporter leur concours à toutes les parties prenantes du secteur (personnes concernées, pouvoirs publics, opérateurs, professionnels) pour une meilleure connaissance des besoins, pour une amélioration concertée de l'offre de services, dans l'objectif principal d'en faciliter un accès équitable sur tous les territoires. Cette mission fondamentale se décline en plusieurs volets complémentaires et indissociables les uns des autres : l'animation et la valorisation des travaux et avancées du secteur, le conseil et l'apport de méthodes et connaissances auprès des directions et des professionnels.

En synergie avec tous nos partenaires, notre mission principale est de :

❖ ***Soutenir, par la recherche et la diffusion permanente des meilleures connaissances et pratiques***, tous les acteurs, qu'ils soient bénévoles ou professionnels, dans leur mise

en œuvre d'accueils, d'accompagnements et de soins respectueux des choix de vie des bénéficiaires.

❖ ***Construire et partager les données*** qui permettent cette liberté de choix constituent depuis toujours la mission centrale du CREAI.

## NOTRE RESPONSABILITE

### **Etre un lieu ressource responsable :**

- C'est privilégier en toutes circonstances l'écoute des attentes et besoins des personnes accompagnées et de leur entourage, en proposant les méthodes les plus adaptées,
- C'est analyser les solutions proposées aux personnes, en recherchant la meilleure qualité de vie,
- C'est mettre en exergue les attentes et besoins émergents et les innovations mises en œuvre pour y répondre.
- C'est développer une expertise impliquée, lisible et compréhensible par toutes les parties prenantes.
- C'est savoir animer un dialogue permanent et constructif entre toutes les parties.

**Etre responsable**, c'est traiter nos partenaires avec une égale attention et sans parti pris, à partir d'un cadre de dialogue fondé sur la confiance, la transparence, des valeurs solides, et dans le respect des diversités.

## NOS VALEURS

Elles sont portées par les collaborateurs du CREAI dans toutes leurs actions :

- ❖ **L'intégrité** : être responsable et agir sans parti pris.
- ❖ **L'indépendance**, qui aide à rechercher en toutes circonstances l'intérêt final des personnes vulnérables dans un souci constant d'inclusion.
- ❖ **L'esprit d'équipe**, qui est le lien entre les membres d'un groupe, et qui donne le sentiment de faire corps en poussant à œuvrer pour le bien de l'équipe et non pour le bien individuel. Notre équipe ne se limite pas aux personnels du CREAI ; elle englobe l'ensemble des forces vives constituées par les associations avec qui le CREAI est en synergie.
- ❖ **Une éthique collective**, fondée sur une indépendance intellectuelle s'appuyant sur l'apport des autres.
- ❖ **Le professionnalisme**, qui associe un savoir technique et une démarche engagée.
- ❖ **L'innovation**, qui favorise et soutient l'esprit d'initiative et de recherche pour toujours augmenter la valeur ajoutée des services que nous rendons.
- ❖ **La capitalisation des outils et méthodes**, qui favorise le partage, la recherche et le développement.
- ❖ **Le pragmatisme**, qui permet de faire face aux réalités sans perdre le but à atteindre.

## NOTRE VISION

Devenir le référent du secteur pour tous nos partenaires.

- **Pour les associations**, c'est concevoir des services personnalisés leur permettant de dynamiser leurs actions.
- **Pour les personnels des établissements et services**, c'est construire avec eux un environnement de connaissances et de bonnes pratiques propices à leur épanouissement professionnel et à la qualité de leurs prestations.
- **Pour les financeurs**, c'est constituer une aide fiable à la décision.
- **Pour le secteur**, c'est assumer notre rôle pour le rendre plus efficient en mettant en commun nos savoir faire, nos moyens et nos expertises.

## NOTRE STRATEGIE

Elle est bâtie sur des axes stratégiques forts :

- ❖ ***L'observation continue et partagée*** des attentes et besoins des populations bénéficiaires de l'action sociale et médicosociale. Elle constitue le levier central qui justifie l'utilité sociale du CREAI. Elle est également ce qui irrigue en permanence toutes les autres actions du CREAI dans le domaine de la recherche et de l'étude, comme dans celui de la formation et du conseil.
- ❖ ***Une veille opérationnelle permanente.*** Le CREAI doit être une vigie qui recueille, traite et diffuse de manière claire et compréhensible les nouvelles connaissances dans tous les domaines utiles à la qualité des services rendus dans le champ sanitaire et social.
- ❖ ***Une synergie de compétences.*** Il n'est pas concevable de détenir toutes les compétences nécessaires dans une équipe restreinte de collaborateurs permanents. Comme nous le faisons dans le cadre de notre groupement de moyens, nous construisons des pôles de compétences, associant des collaborateurs expérimentés du terrain, permettant ainsi d'adapter nos services au plus près des besoins de ceux qui nous sollicitent.
- ❖ ***Une communication sans cesse améliorée.*** Les formes et les moyens de la communication évoluent rapidement, et nous devons accélérer notre maturation numérique, en développant de nouveaux supports de dialogue et d'information.
- ❖ ***Une vie associative renforcée, en tissant des liens intergénérationnels forts, pour transmettre nos valeurs et notre éthique.*** Toute une classe d'âge va partir en quelques années, et il est vital que les associations se renouvellent dans un souci de transmission.
- ❖ ***La volonté d'être toujours au service des porteurs de projets.*** Le secteur social et médicosocial continue de se développer, mais non à l'identique. Dans ce contexte, le CREAI doit être attentif aux nouvelles idées, en les soutenant activement et de manière désintéressée.